



CENTRE DE FORMATION

Certificat de spécialisation
« Education et travail des jeunes équidés »

Structure du référentiel d'évaluation avec liste des objectifs

Niveau IV code 220 - 700heures (S'appuyant le BP REA)

UC1

OTI 1 : Etre capable de mobiliser les connaissances hippologiques nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés.

OI 11 : Etre capable de mobiliser les connaissances indispensables à l'exercice de l'activité

OI 111 : Etre capable de présenter les particularités anatomiques et physiologiques de l'équidé à prendre en considération dans l'activité de dressage

Analyser point fort et point faible de la conformation (modèle et allure)

OI 112 : Etre capable de faire le bilan sanitaire externe d'un animal à son arrivée

Analyser l'état général (maigreur, obésité, état du poil, des pieds, de l'œil)

Contrôler sur son livret le protocole de vaccination

OI 113 : Etre capable de mettre en relation le comportement de l'animal et les pathologies courantes ?

Analyser son caractère (calme, confiant, familier, agressif, craintif, peureux,)

OI 114 : Etre capable de proposer une solution en cas de problème de santé ou d'accident

Analyser la gravité pour appel à assistance vétérinaire

Procéder aux premiers soins

OI 12 : Etre capable de mobiliser les connaissances éthologiques nécessaires au dressage des équidés

OI 121 : Etre capable de décrire le comportement normal d'un équidé

Analyser ses réactions au contact de l'intervenant

OI 122 : Etre capable d'interpréter les différentes attitudes de l'équidé : encolure, queue, oreilles, yeux, membres, corps

Analyser ses réactions à la voix de l'intervenant

OI 123 : Etre capable de repérer les humeurs types d'un équidé

Contrôler le comportement suite au contact et à la voix de l'intervenant

OI 124 : Etre capable de présenter les moyens d'entrer en communication avec un équidé

Conditionner les déplacements et l'intonation vocale pour attirer l'équidé

OI 125 : Etre capable de (mettre en relation ?) définir les conditions d'élevage et le comportement d'un équidé.

Définir les conditions d'élevage suite au comportement d'un équidé.

OTI 2 : Etre capable de maîtriser les techniques liées à l'entretien et au débouillage du jeune équidé dans le respect de la sécurité, de l'environnement et du bien-être animal

OI 21 : Etre capable de réaliser les soins courants et l'entretien du matériel et des installations.

OI 211 : Etre capable d'assurer les soins journaliers aux animaux (pansage, soin aux membres et aux pieds...)

Entretien du matériel de sellerie en parfait état pour éviter les accidents

Entretien matériellement et sanitaire des écuries

OI 212 : Etre capable de préparer l'équidé en vue d'une vente ou d'une manifestation publique

Améliorer son état général Procéder au toilettage Vérifier la prophylaxie et la ferrure Travailler son comportement en groupe

OI 213 : Etre capable d'entretenir les boxes : nettoyage, désinfection, réparations

Curage des boxes, périodicité et choix du désinfectant,

Avoir les notions de plomberie serrurerie ou menuiserie avant de faire appel aux professionnels

OI 124 : Etre capable d'assurer la maintenance du matériel et des installations (sellerie, espaces d'entraînement, clôtures, barrières...)

Nettoyage et graissage des cuirs Hersage et arrosage des carrières

OI 22 : Etre capable de commencer l'éducation d'un jeune équidé en privilégiant la communication orale

OI 221 : Etre capable d'aborder le jeune équidé

Adapter l'intonation de voix et le mouvement à la réaction de l'équidé

OI 222 : Etre capable de réaliser les différentes manipulations dès le plus jeune âge

Maîtriser la technique pour la manipulation

Réaliser l'imprégnation pour établir le contact, utiliser la voix,

Surveiller les réactions de la mère

OI 223 : Etre capable d'habituer le jeune à la pose du licol, à la contention

(manipulation et transport) et à être mené en main

Maîtriser la technique d'approche, ajuster le licol, définir le point d'attache

Contrôler ses mouvements pour le travail en main

OI 23 : Etre capable de réaliser le débouillage du jeune équidé

OI 231 : Etre capable d'éduquer le jeune équidé au travail à pied : mené en main, attaché, en liberté, travail à la longe, à la voix ...

Maîtriser les techniques de contact, choix du matériel, juger la progression

> OI 233 : Etre capable d'habituer le jeune équidé au travail monté : harnachement, acceptation du cavalier, apprentissage des aides...

Mettre en place la stratégie de débouillage en fonction des caractères

Analyser le comportement pour progresser par étape

OI 232 : Etre capable d'éduquer le jeune équidé aux différentes allures : pas, trot, galop, arrêt,

Maîtriser son équilibre à cheval, transmettre la confiance par la voix et l'utilisation appliquée des aides, organiser la soumission avec tact

OI 234 : Etre capable de préparer le jeune équidé au travail attelé : travail à la voix, harnachement, longues rênes...

Transmettre la confiance par la voix, observer les règles de sécurité

OTI 3 : Etre capable d'éduquer en toute sécurité le jeune équidé en fonction de son utilisation future

OI 31 : Etre capable de définir le programme du jeune équidé

OI 311 : Etre capable d'évaluer le potentiel de l'animal pour l'activité choisie

Analyser sa morphologie et son caractère pour l'orienter vers une discipline adaptée

OI 312 : Etre capable de fixer les objectifs du programme d'éducation

Analyser les aptitudes physique et psychique de l'animal

Choisir un programme d'éducation par discipline en fonction de ces critères

En fonction de son champ d'activité, le centre de formation développe la partie correspondant aux différentes finalités :

- équidé de loisirs : centre équestre, randonnée
- compétition : CSO, dressage, concours complet, endurance
- courses : plat, course d'obstacles

OI 32 : Etre capable de mettre en œuvre le programme de travail du jeune équidé en fonction de son utilisation future

Travail sur le plat visant à acquérir l'obéissance et la confiance du jeune cheval

Préparation physique assouplissement, mise en muscle et en souffle pour les disciplines sportives

En fonction de leur champ d'activité, le centre mettra en œuvre le programme de travail correspondant.

OI 33 : Etre capable d'adapter un travail par rapport à la morphologie du jeune équidé

Travail et méthode adaptée avec utilisation des enrennements pour l'amélioration technique permettant l'optimisation des qualités sportives du jeune équidé.

OTI 4 : Etre capable de participer à la gestion et au développement de l'activité commerciale dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle relative au droit du travail

OI 41 : Etre capable de participer à la conduite de l'activité commerciale dans le cadre de la réglementation en vigueur

OI 411 : Etre capable de promouvoir son activité

OI 4111 : EC d'utiliser les nouvelles technologies de communication

OI 4112 : EC de (concevoir) de mettre à jour un site internet

OI 4113 : EC de concevoir une plaquette publicitaire sur son activité

OI 412 : Etre capable de planifier le travail de préparation et de présentation au cours de l'année

Choisir des stratégies en fonction des objectifs

Adapter le programme de préparation à l'échéance fixée

OI 413 : Etre capable de réaliser la prospection et le suivi de nouveaux clients

Définir et personnaliser un programme de communication - Choisir les événements porteurs

OI 414 : Etre capable de réaliser l'accueil de clients et la présentation des équidés

Maîtriser les qualités relationnelles - Adapter l'environnement à la présentation

OI 415 : Etre capable de négocier une vente ou une prestation

Préparer une stratégie commerciale - Savoir présenter les qualités de son produit

Proposer des contrats types

OI 42 : Etre capable de participer à la conception et au suivi de l'activité

OI 421 : Etre capable de concevoir un projet d'activité en tenant compte du contexte professionnel

Etablir une étude économique prévisionnelle

Analyser l'évolution du marché locale, régional et national

OI 422 : Etre capable de rédiger des documents administratifs

- Bilan comptable- Registre d'effectif avec prophylaxie

- Contrat d'exploitation d'un cheval - Contrat de vente

OI 423 : Etre capable de réaliser des enregistrements techniques (stud book, suivi comportemental, résultats d'entraînements, indices de performances...)

OI 4231 : EC de remplir le registre d'élevage

- d'inscrire un cheval sur la liste des chevaux de sport

- d'engager un cheval en compétition par Internet - d'établir un carnet de résultat (compétition)

OI 424 : Etre capable de participer à l'enregistrement des données économiques

Inventorier et évaluer financièrement le cheptel et l'immobilier

Maîtriser les écritures comptables

OI 425 : Etre capable de raisonner les évolutions de l'activité suite à l'analyse des résultats technico-économiques

OI 4256 : EC d'interpréter les résultats technico-économiques par rapport au prévisionnel.

OI 4257 : EC de proposer des modifications à moyen terme dans la conduite de son exploitation